

RDC : 50 femmes (10,3%) siègent à l'Assemblée nationale

Cinquante femmes avaient été déclarées élues lors de la publication, par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), des résultats provisoires des législatives nationales tenues le 30 décembre 2018. Sur un total de 485 députés nationaux élus, elles ne représentent que

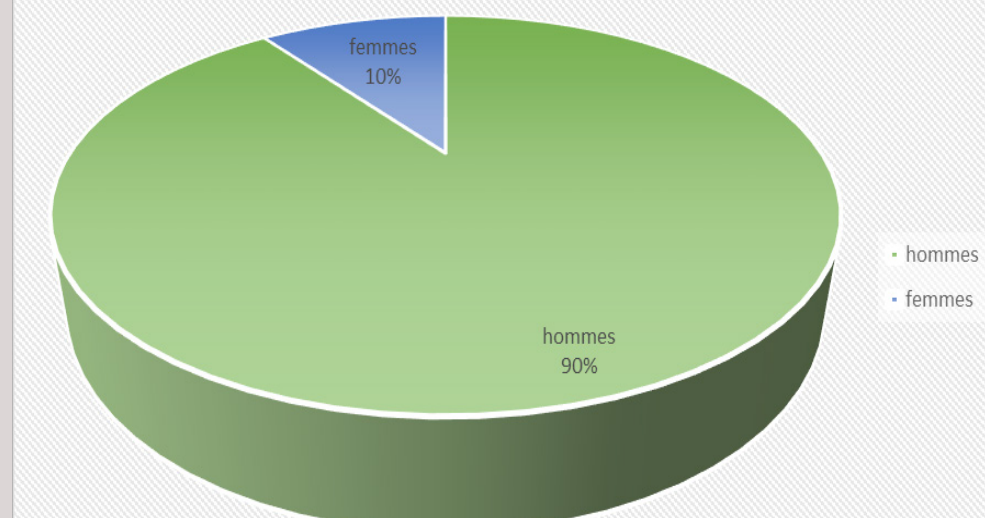
10,3% dans la nouvelle Assemblée nationale. Avec ce résultat, les ONG qui luttent pour la parité homme-femme en République Démocratique du Congo (RDC) devraient revoir leurs stratégies.

Thérèse NTUMBA

PROVINCES	NOMS	PARTIS POLITIQUES
BAS-UELE	NAMASIYA BAZEGO Aminata	PCD
EQUATEUR	MOKOLO NDJOLI Tanya	G7
HAUT-KATANGA	MWEPU KIBANDA Yvonne	PALU/A
	NSEYA MULELA Patricia	UDPS/Tshisekedi
	KAPUFI MWATA Viviane	AAAC
	IBWABI MUSHENGESI Pauline	AFDC-A
HAUT-LOMAMI	KITWA GODALIENA Ida	PPRD
	MWAMBA BANZA Odette	AAB
	NKUKU Nene	AFDC/A
HAUT-UELE	INAGOSI KASONGO Geneviève	MA
ITURI	TABU MAKUSI Angel	MS
KASAI	MBILAMBANGU LUNGAMBO Anne-Marie	CPR
KASAI-CENTRAL	TSHELA KAMBA Eugénie	UDPS/Tshisekedi
KASAI-ORIENTAL	MANGABU LUABEYA Nadine	UDPS/Tshisekedi
	NGALULA ILUNGA	UDPS/Tshisekedi
KINSHASA	FEZA MOTEMA Christy	AAA
	MASUMBUKU Solange	AFDC
	MVUANGA Christelle	AMK
	WAMU Henriette	UDPS/Tshisekedi
	TSHOMBA Collette	PPRD
	LUKIANA Marie Ange	ADU
	LUKIANA Marie Ange	ADU
KONGO-CENTRAL	MWINGA TULELA Nelly	ACO
KWILU	MUSENGI KAPISHILA Cathy	ADRP
	KUHATELELA Lucie	PPRD
	YAMA NZAL'A BAR Jolie	AM
	KIPULU KABENGA Antoinette	RRC
LOMAMI	LUMANU TSHIMPAKA Véronique	PPRD
	TSHIBAMB NTAMBWE Denise	G7
LUALABA	IYOMBA KAYOMBO Isabelle	PPRD
	MASUKA SAKI NA Fifi	ADRP

PROVINCES	NOMS	PARTIS POLITIQUES
MANIEMA	KAYINDA MAYINA Adele	AFDC/A
	BAYIPO NGWELI Wivine	PPRD
MONGALA	ASINA DIDIMONO Ruphine	UNC
	BOKUMWANA MABOSA Elysée	UDPS/Tshisekedi
	MABUNDA LIYOKA Jeanine	PPRD
NORD-KIVU	MAGBEWU SWANA Emina	ABCE
	KAVIRA MABERA Jeannette	PALU/A
	RWAKABUBA Maguy	AFDC/A
	KAMBALE SHANGALIYA Stéphanie	MS
	MINEMBWE TANKUWE Elysée	AAB
SANKURU	AFANI MATAHOZI Marie-Claire	AFDC/A
	KIALA BOLENGE Maguy	ADU
SUD-KIVU	BIAYUMA MULEYI Adolphine	RRC
	WAZO WABIWA Irène	PCD
	MUTEKEREZA NAMAGABE Olive	AFDC-A
	KALIBA MULANGA Pardonne	MA
SUD-UBANGI	MAMBUNZA IBOTOLO Annie	MLC
	BEMBA WALO Caroline	MLC
TANGANIKI	KABILA Jaynet	PRP
TSHOPO	BAZAIBA MASUDI Eve	MLC

representation des députés nationaux par sexe



Aminata Namasia : l'ascension de la plus jeune députée de la RDC

En postulant à la députation nationale lors des législatives du 30 décembre 2018, Aminata Namasia était loin de voir son destin changé. Agée à peine de 25 ans, cette femme audacieuse a eu la grâce de remporter le seul siège de la circonscription électorale de Bambesa, dans la province du Haut-Uele, face à seize candidats hommes et quatre autres concurrentes femmes. Benjamine de tous les élus du pays, elle a ainsi eue le privilège de siéger au bureau provisoire de l'Assemblée nationale.

Membre du Parti Congolais pour le Développement (PCD), Aminata Namasia est donc, depuis le 28 janvier 2019, la deuxième assistante du président du bureau provisoire de la Chambre basse. Conformément à la Constitution qui stipule que ce bureau est présidé par le député le plus âgé, secondé par les deux plus jeunes.

En ce moment où elle siège au prestigieux bureau provisoire de l'Assemblée nationale, Aminata Namasia réalise à quel point la foi en Dieu et en soi, de même que la détermination et



« Notre philosophie consiste à rester à l'écoute permanente de notre base afin d'apporter ses doléances au sommet de l'Etat », affirme Aminata Namasia. (Photo Tiers)

une vision clairement définie peuvent transformer les choses ordinaires en réalités extraordinaires.

Dans le cercle réduit des femmes élues

Détentrice, depuis 2017, d'un diplôme en économie monétaire de la Faculté d'administration des affaires et sciences économiques de l'Université protestante au Congo (UPC), la benjamine de la Chambre se retrouve

dans le cercle réduit des cinquante femmes députées élues sur les 485 sièges pourvus, en attendant l'élection des quinze autres parlementaires fin mars.

A la tête d'une fondation qui porte son nom et qui a implanté son siège social dans le territoire de Bambesa, au Nord-est de la République démocratique du Congo, Aminata Namasia essaie de lier l'acte à la parole. Elle tient ainsi à œuvrer pour le bien-être

de la population congolaise en générale et particulièrement pour ses compatriotes du territoire de Bambesa, sa circonscription électorale.

Engagée pour l'éclosion de la femme

Engagée dans la vie politique et sociale de son pays depuis sa tendre enfance, la benjamine du Parlement congolais a une vision politique qui repose sur plusieurs piliers, en l'occurrence l'éducation, le développement socio-économique, la participation de la jeunesse à la vie politique du pays, l'autonomisation des femmes, l'égalité de chance...

« Ouvrir une nouvelle ère politique, insuffler un vent nouveau sur la jeunesse, et particulièrement la jeunesse féminine est notre leitmotiv. Donner l'espoir, accompagner les actions de la jeunesse, faire des plaidoyers à l'Assemblée nationale, lutter pour l'égalité de chance... sont autant de champs de bataille pour nous », affirme Aminata Namasia.

« Notre philosophie consiste à rester à l'écoute permanente de notre base, afin d'apporter ses doléances au sommet de l'Etat. C'est pourquoi nous resterons toujours debout, dynamique et engagée », conclut-elle.

Stéphanie MUKINZI

Focus

Elections : la participation des femmes au Sénat passe de 5 à 20%

Les élections sénatoriales ont eu lieu en République démocratique du Congo le 14 mars 2019. A l'issue du dépouillement intervenu dans la même journée, 100 sénateurs ont été élus sur les 108 sièges à pourvoir. En attendant la désignation des huit autres sénateurs à l'issue du scrutin prévu fin mai 2019 à Yumbi (Maïndombe), Beni et Butembo, dans le Nord Kivu, 20 femmes ont été retenues sur la liste provisoire des élus à la Chambre des sages.

Comparée à la législature passée (2006 – 2018) où le Sénat ne comptait que 5 sénatrices sur les 108 élus, représentant à peine les 5% de la présence féminine de cette institution législative, la Chambre haute du Parlement de 2019 a vu l'effectif des femmes élues multiplié par 4.

Avec la nouvelle donne, on compte déjà 20 sénatrices sur les 100 élus, équivalant à 20% de l'effectif provisoire, en attendant la tenue des sénatoriales au Nord-Kivu et au Mai-Ndombe.

Cartographie de sénatrices élues en 2019

Au regard de la liste officielle diffusée sur le site de la Commission électorale nationale indépen-



Une vue de la plénière de l'AN où siègeront une cinquantaine de femmes. (Photo Tiers)

dante (CENI), ces femmes élues au Sénat se répartissent de la manière suivante, à travers les 24 provinces où se sont tenues les élections : Agito Amela Carole (Bas-Uele), Muyumba Furaha Francine et Goya Kitenge Bijou (Haut-Katanga), Kambamba Wa Umba Isabelle (Haut Lomami), Lwese Bakuamoyo Victorine (Kasaï), Mona Kayoko Pauline et Kamonji Nassewra Ida (Kasaï Central), Ziaka Angelani Ange (Kinshasa), Ngudianza Bayokisa Nefertiti et Muaka Muaka Roger

(Kongo Central)...

Sont également répertoriées Lukamata Nkulu Colette et Bul Ang Sung Sanata Nathalie (Kwango), Kidima Nzumba Ida et Kamitatu Marie Josée Sona (Kwilu), Bolingo Botakile Denise (Mongala), Bemba Ndokwa Francoise (Sud-Ubangi), et Nikomba Sabangu Madeleine (Tshopo).

De toutes les provinces, celle de Tanganyika est la seule à aligner trois sénatrices sur les quatre élus. Il s'agit nommément de Katumwa Mukalay Vicky, Mwando

Katempa Christine et Mukalay Kionde Célestine.

10 à 12% de candidatures féminines

Il sied de noter qu'aucune candidate n'a désisté à ces échéances, dominées par les candidats masculins. Et contrairement à la législature passée qui ne comptait que 5 sénatrices. Parmi les 874 candidatures en effet, 26 femmes sur 143 candidats ont postulé aux sénatoriales de 2019 pour les 8 sièges réservés à Kinshasa. La capitale représente à ce propos un enjeu majeur pour les principales forces politiques, du fait que la ville a le plus grand nombre de sièges comparativement aux provinces.

Dans les 23 autres provinces, d'autres candidatures féminines ont été enregistrées dans chacune de ces zones où la Centrale électorale a réservé 4 sièges. Pour être élues, les candidates étaient tenues de convaincre les députés provinciaux lors de la campagne électorale. Un exercice qui n'a pas été du tout facile.

Aux dires de Jean-Pierre Kalamba, le Rapporteur de la Centrale électorale, on a noté une faible participation des femmes à ce scrutin indirect, « le taux de candidatures féminines nageant autour de 10 à 12% ».

Déborah MANGILI

Francine Muyumba : « J'ai choisi de devenir sénatrice pour servir mon pays »

Audacieuse, dynamique, Francine Muyumba vient d'entrer par la grande porte à la Chambre des sages, à l'issue des élections sénatoriales organisées par la Centrale électorale le vendredi 15 mars dernier. Elue avec 9 voix à l'Assemblée provinciale du Haut-Katanga, elle devient, à 32 ans, l'une de plus jeunes sénatrices de l'histoire de la République Démocratique du Congo. Interview.

Francine Muyumba, vous êtes jusque-là Présidente de l'Union panafricaine de la jeunesse, un poste tant convoité. Qu'est-ce qui vous a motivée à devenir sénatrice ?

J'ai décidé de mettre mon expérience au service de la nation congolaise. Une expérience que j'ai acquise dans la haute diplomatie, après avoir passée près d'une décennie au service de la jeunesse, tant au niveau continental qu'intercontinental. C'est donc avec humilité et fierté que je vais dorénavant servir mon pays, la République Démocratique du Congo, au niveau de la Chambre haute du Parlement.

Avez-vous à cet effet un plan d'action pour atteindre vos objectifs ?

Personnellement, je compte mettre ma petite expérience au profit de mon pays, à travers le Sénat. Je voudrais ainsi mettre en place un



Palais du Peuple, siège de l'Assemblée nationale de la RDC., où siègent toutes les forces politiques. (Photo Tiers)

cadre favorable à une croissance économique inclusive et durable. Je pense, en outre, travailler pour l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables et pour le rayonnement de la diplomatie congolaise. Dans mon agenda, je compte également me mettre au service des jeunes et des femmes.

Parlez-nous brièvement de votre parcours politique.

J'ai été élue Présidente de l'Union Panafricaine de la jeunesse en 2014. Ces fonctions m'ont permis de beaucoup voyager, mais surtout d'échanger avec plusieurs présidents africains sur les questions liées à la mise en place d'un Fonds africain pour le développement de la jeunesse. Réélue à la tête de cette haute institution en 2018, je continue le même combat pour un avenir meilleur de la jeunesse africaine. Fondatrice et manager d'International Management consulting film pour la promotion de l'emploi au sein de la jeunesse africaine, je suis ambassadeur, chargé

de mission d'itinérance.

Comment en êtes-vous arrivée là, en dépit de votre jeune âge ?

Avec en poche mon diplôme de licence en communication, obtenu à l'Université de Namibie, où je fus présidente du Conseil représentatif des étudiants, je suis revenue en République Démocratique du Congo pour apporter ma contribution au développement. Une fois de retour au pays, je me suis mise à la disposition des jeunes et des femmes. J'encourageais particulièrement ces filles et dames qui émergent dans notre pays, dans un milieu où nombreux pensent que les femmes sont incompetentes. La détermination et la performance font partie de mon combat de tous les jours, car je suis convaincue qu'un travail bien fait ne passe pas inaperçu.

Au milieu de toutes ces contradictions entre hommes et femmes, comment avez-vous réussi à rafler un grand nombre de voix ?

J'ai misé sur la confiance que mes compatriotes m'ont témoignée, à travers les députés provinciaux du Haut-Katanga. Cette confiance en la vision qui m'anime et que je voudrais voir en marche. Je tiens ainsi à remercier mes compatriotes pour leur confiance. Je leur garantis que c'est avec fierté que je vais désormais servir mon pays en tant que sénatrice.

Propos recueillis par Martine KABATA

Miwa baladeur

Que pensez-vous de l'émergence de la femme en politique en RDC ?

Majoritaires en RDC, les femmes ont encore du mal à être représentatives dans les institutions, comme le préconise la Constitution. Très peu élues en 2006 et en 2011, elles se réjouissent aujourd'hui de voir leur effectif revu à la hausse. A l'Assemblée nationale, c'est pour la première fois qu'une cinquantaine de femmes a été élue sur un total de 500 députés, soit 10%. L'on s'interroge, dès lors, comment cette tendance à l'émergence est perçue au sein de l'opinion. Réactions.

« La femme doit démontrer que la politique n'est pas l'apanage des hommes »

Depuis des lustres, la femme a toujours été considérée comme un être faible, incapable d'exécuter des tâches masculines. Pour certains hommes, elle sert juste d'un simple instrument de plaisir, dont le rôle se réduit à la cuisine et à la garde des enfants. Pour sortir de cette situation, la femme congolaise doit travailler dur, tâchant de montrer de quoi elle est capable. Celles

qui ont embrassé la carrière ne doivent pas réclamer la parité dans les médias. Elles doivent plutôt montrer que la politique n'est pas l'apanage des hommes. Elles doivent s'inspirer des exemples d'Angela Merkel en Allemagne ou de Theresa May en Angleterre.... ●

« L'émergence de la femme en politique dépend de son savoir-faire »



Inès Kayakumba, 24 ans, Assistante ONG YMAE, Lemba

La femme doit savoir pourquoi elle veut faire la politique. Ensuite, qu'en politique on ne vient pas pour s'enrichir, mais pour servir. Et donc pour que la femme émerge en politique, elle doit faire preuve de savoir-faire. Elle doit avoir les bagages et savoir prendre les risques, avoir du caractère, éviter la légèreté... Pour émerger en politique, la femme doit avoir aussi un bagage intellectuel et la sagesse, car le monde politique est très cruel. Bien plus, elle doit faire preuve de stabilité pour avoir l'homéostasie en politique. Aussi, elle doit appliquer des stratégies qui lui permettront de résister dans ce monde ●

« Mon souhait est de voir un jour la RDC diriger par une femme »



Horxis Boongo, 21 ans, étudiante/Unikin, Limete

Pour émerger en politique, la femme congolaise doit d'abord bannir sa féminité et ne pas se comporter comme la femme congolaise des années 60. En clair, elle ne doit pas se considérer comme un être faible. Surtout, elle ne doit pas se sous-estimer ou croire qu'il y a des activités réservées uniquement aux hommes, à l'instar de la politique. Elle ne doit pas s'empêcher de faire de longues études. J'exhorte ainsi la femme congolaise à faire concurrence aux hommes sur le banc de l'école et de se mettre en tête que les activités sont ouvertes à tout le monde (aux hommes comme aux femmes). Du reste, mon souhait est celui de voir un jour la RDC être dirigée par une femme ●

Propos recueillis à Kinshasa par Jegou MPIUTU



Rachel Mawulu, 24 ans, journaliste/ZTM TV, Bumbu

RDC : garantie par la Loi, la parité reste encore inaccessible à la femme

Le 8 mars dernier, l'humanité a célébré la Journée internationale de la femme autour du thème "Penser équitablement, bâtir intelligemment, innover pour le changement". Depuis son accession à l'indépendance, la République Démocratique du Congo fournit des efforts pour offrir des opportunités légales aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Cependant, beaucoup reste encore à faire pour permettre aux femmes d'accéder en nombre suffisant aux instances de prise de décisions.

Des inégalités de droits, de chance et de sexe persistent entre les hommes et les femmes dans notre société. Elles font perdre à la République Démocratique du Congo l'utile contribution des femmes à la réalisation de ses objectifs de développement humain durable.

Cette persistance des disparités entre l'homme et la femme est constatée dans presque tous les domaines de la vie nationale, particulièrement dans les domaines politique, économique, social et culturel. Ces inégalités entraînent inéluctablement des discriminations quant à la mise en œuvre adéquate de la parité entre homme - femme.

Recours aux instruments juridiques

Devant cette situation, la Constitution du 18 février 2006, telle que modifiée est complétée à ce jour, consacre, dans ses articles 12 et 14, le principe d'égalité de droits, de chances et

de sexe. La République démocratique du Congo a dû rectifier plusieurs instruments juridiques internationaux, régionaux et sous-régionaux relatifs aux droits humains pour s'adapter à la nouvelle donne.

Le Législateur congolais s'est, dès lors, conformé à l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes, et à la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'encontre de la femme.

Ces instruments juridiques internationaux et sous-régionaux proclament tous l'égalité de droit entre l'homme et la femme, et constituent autant d'engagements pour la République Démocratique du Congo, appelée à prendre des mesures légales et administratives pour permettre à la femme de jouir de ses droits.

L'avantage de favoriser l'égalité des sexes

«L'égalité entre les femmes et les hommes est un avantage pour tous. Nous avons tous à gagner à voir les femmes et les filles réaliser tout leur potentiel. Les pays dans lesquels les femmes sont traitées sur un pied d'égalité avec les hommes jouissent d'une meilleure croissance économique. Les entreprises qui comptent de meilleurs résultats, à travers les accords de paix qui font intervenir des femmes, s'avèrent viables à long terme», commente un acteur politique qui milite pour la promotion de la femme.

«Les Parlements où siègent

des femmes adoptent d'avantage des lois portant sur des questions sociales fondamentales comme la santé, l'éducation, la non discriminations et les allocations familiales. Il ne fait donc pas l'ombre d'un doute que l'égalité entre les femmes et les hommes est un avantage pour tous. Cette réalité doit être au cœur des efforts qui sont déployés pour accélérer la réalisation des objectifs du millénaire du développement», précise cet acteur politique.

Un lent progrès

Si les progrès accomplis en ce qui concerne l'accès des filles à l'enseignement primaire s'avèrent considérables, de même que la proportion des femmes dans les instances politiques, il reste néanmoins trop lents est trop inégaux. D'où qu'elles viennent, les petites filles doivent encore faire face à l'inégalité des chances et à la discrimination.

Il sied donc de veiller à ce qu'elles soient épargnées de violences qui touchent les femmes dans le monde et qu'elles puissent un jour recevoir un salaire égal pour un travail légal, sans être empêchées de jouer un rôle dans l'économie. Il faudrait qu'elles soient en mesure de participer, dans des conditions d'égalité, aux décisions qui les concernent. Elles doivent avoir la latitude de décider si elles souhaitent avoir des enfants, et le cas échéant, combien et à quel moment.

Les rôles incontournables de la femme

La femme est le pilier et l'épicentre de toutes les activités

menées dans la société. Elle est incontournable dans la vie d'une nation, car elle est en même temps l'épouse, la sœur, la grand-mère. Ayant le pouvoir de donner la vie et d'allaiter, elle a l'opportunité d'être le plus en contact avec les enfants, participant ainsi en grande partie à leur éducation.

En milieu rural, c'est la femme qui produit, transforme les aliments pour l'ensemble de la famille. C'est elle qui cultive, récolte, prépare toute la journée, en compagnie des enfants. Elle est la première à s'apercevoir de faiblesses, en cas des maladies, et à prendre des dispositions appropriées pour leurs soins. Elle assainit, en outre, la maison et les aliments, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

Malgré le grand rôle qu'elles jouent dans la société, les femmes restent encore quotidiennement assujetties aux "tâches les plus lourdes" (protection, éducation...). Elles se retrouvent ainsi dans la couche sociale la plus déshéritée, la plus exploitée et la plus fragile. Cependant, les femmes ont le devoir sacré de négocier pour la prévention et la résolution pacifique des conflits qui naissent entre les hommes et les peuples.

Falonne MWAKOKI

L'EQUIPE

Hebdomadaire indépendant
d'éducation civique
101, Avenue Colonel Ebeya
n°101 Kinshasa/Gombe

e-mail : journalecoleifasic@gmail.com
Tél. (+243) 816568516
814115226
<http://www.ifasic.cd>

Administrateur du Journal école
Adelard M. OBUL'OKWESS

Secrétaires de rédaction
Rombaut KASONGO
Yves KALIKAT

Rewriter
Anaclet VUNGBO

Ont réalisé cette édition

Déborah MANGILI (L2/JPE)
Falonne MWAKOKI (L2/JPE)
Jegou MPIUTU (L2/JPE)
Martine KABATA (L2/JPE)
Stéphie MUKINZI (L2/JPE)
Thérèse NTUMBA (L2/JPE)

Logistique
Apolinaire KALALA

Impression
IFASIC Editions

La production de ce journal a été rendue possible grâce à l'appui technique et financier d'Internews. Les opinions et jugements exprimés dans ces contenus ne sauraient cependant refléter l'opinion des bailleurs



Une vue de quelques femmes lors d'une réunion à la CENI. Photo Tiers